

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**SÉANCE DU**

**20 MARS 2007**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

**OBJET**

**Personnels saisonniers –  
Recrutements ponctuels**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 mars 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 23 mars 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 mars 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

**Avaient donné procuration :**

\*Madame RICHARD à Madame ALLARD  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT  
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

**Secrétaire de Séance :**

Madame SALHI

**N° DE DOSSIER** : 07 B 17

**OBJET** : PERSONNELS SAISONNIERS - RECRUTEMENTS PONCTUELS

**RAPPORTEUR** : Madame FUCHS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 permet le recrutement de personnels saisonniers pour surcroûts temporaires d'activités ou pour un besoin ponctuel.

Le recours à des recrutements au titre de cet article permet de faire face à l'organisation, soit de manifestations spécifiques saisonnières, soit de certains services qui ont des besoins ponctuels de main-d'œuvre à des périodes déterminées ou pour des actions spécifiques.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel temporaire sur les emplois suivants :

**Commissaire Général de la Fête des Loges**

La Fête des Loges se tiendra du 30 juin au 20 août 2007. Afin de veiller à la bonne installation et au bon déroulement de celle-ci, le recrutement d'un commissaire est indispensable du 19 mars au 31 août 2007. Il interviendra au cours de cette période pour une durée de travail équivalente à 19 semaines selon un planning pré-défini.

Ses fonctions sont les suivantes :

- Organisation matérielle de la Fête des Loges (instruction des demandes de place, participation à la Commission d'Attribution, préparation de la Commission de Sécurité, piquetage et mise en place de la signalisation sur le site) ;
- Participation aux comités de pilotage et aux réunions de bilan ;
- Relations avec les élus chargés de la Fête, les services de sécurité, interface entre les forains et la Ville, les interlocuteurs institutionnels et les services municipaux concernés ;
- Relations avec les services festivités, communication, voirie, hygiène et environnement ;
- Suivi du démontage et du nettoyage de la Fête avec les forains et les prestataires.

La rémunération brute mensuelle correspondra au cadre d'emplois des ingénieurs. Il ou elle percevra, en outre, l'indemnité de résidence, l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement, ainsi que 10 % de congés payés.

**4 hôte(esse)s d'accueil – Fête des Loges**

Afin d'assurer l'accueil, l'orientation du public et la vente des passeports à l'entrée de la Fête des Loges, il est nécessaire de recruter 4 hôte(esse)s du 30 juin au 20 août 2007.

Ces personnes seront rémunérées sur la base du 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe. Ils percevront, en outre, une indemnité pour travail de dimanche, ainsi que 10 % de congés payés.

## **2 jardiniers - Espaces verts – Environnement Fleurissement**

La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie aborde, au printemps, une période particulièrement chargée, notamment en matière de plantation et d'organisation des manifestations florales. Pour mener à bien la mission de fleurissement (65 000 fleurs) et l'entretien des 65 hectares de massifs et de squares, il est nécessaire de renforcer l'équipe des jardiniers de la ville.

Le recrutement de 2 agents saisonniers du 15 avril au 15 octobre permettra de faire face à ces travaux.

Ils seront rémunérés sur la base du cadre d'emplois des adjoints techniques et percevront le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi.

## **1 agent - Collecte des déchets**

La Ville a signé un marché pour la mise à disposition des bacs à ordures ménagères et déchets recyclables avec la Société Plastic Omnium. Afin d'optimiser le fonctionnement de ce marché, il est nécessaire de mener périodiquement sur le terrain, une enquête conjointe entre la Société et la Ville afin de vérifier la réalité du volume en place.

Cette mission, d'une durée de trois mois, nécessite le recrutement ponctuel d'un agent.

Celui-ci sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent de maîtrise. Il percevra, en outre, le régime indemnitaire afférent à ce grade.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces recrutements et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE, à la majorité, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS (pouvoir à Monsieur LAURENT), Monsieur BINET votant contre, le recrutement d'un Commissaire Général de la Fête des Loges, de deux jardiniers pour les espaces verts, l'environnement et le fleurissement, d'un agent pour la collecte des déchets ;

APPROUVE, à l'unanimité, le recrutement de quatre hôte(esse)s d'accueil pour la Fête des Loges ;

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,  
Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS